

**MISE À JOUR DES INFORMATIONS RELATIVES  
À LA CAUSE TARIFAIRE 2023-2024**

**SUIVANT LA DÉCISION D-2023-127 RENDUE LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023  
PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**FAITS SAILLANTS DE LA MISE À JOUR DE LA CAUSE TARIFAIRE 2023-2024  
À LA SUITE DE LA DÉCISION D-2023-127**

1 Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Régie de l'énergie (la Régie) rendait sa décision sur le fond portant sur  
2 la phase 2 de la Cause tarifaire 2023-2024. Le présent document reflète les résultats de la mise  
3 à jour des informations suivant les conclusions et demandes de la Régie contenues dans sa  
4 décision D-2023-127.

5 Dans sa décision, la Régie approuve des modifications dans l'établissement des taux – Volet  
6 *Distribution* du tarif de réception, ce qui entraîne leur mise à jour :

7 [391] « [...] Elle demande à Énergir de déposer une mise à jour des taux du tarif de réception  
8 présentés au tableau 21 de la présente décision au plus tard le 13 novembre 2023. »

9 Comme précisé au paragraphe 169, l'ajustement tarifaire pour 2023-2024 est autorisé comme  
10 proposé par Énergir pour les services de distribution, de transport et d'équilibrage considérant  
11 que l'impact de la mise à jour de l'ensemble des éléments du revenu requis en distribution est  
12 inférieur au seuil de matérialité :

13 [169] « Par ailleurs, considérant que l'impact de la mise à jour des dépenses d'exploitation et de la  
14 contribution GES représente une baisse d'environ 0,2 M\$ sur le revenu requis en distribution<sup>1</sup>, la  
15 Régie prend acte que le revenu requis et l'ajustement tarifaire pour 2023-2024 ne sont pas mis à  
16 jour, conformément au seuil de matérialité de 1 M\$ autorisé par sa décision D-2022-025. »

17 Conséquemment, les tableaux, habituellement présentés pour détailler les écarts entre les  
18 éléments du dossier proposés par Énergir et ceux autorisés par la Régie, ne sont pas reproduits  
19 au présent document, à l'exception de ceux se rapportant aux taux de réception.

Liste des tableaux présentés

- 20 1. Grilles tarifaires :
- 21 a. Taux de réception

Liste des tableaux non requis

- 22 1. Taux moyen du coût en capital;

---

<sup>1</sup> Pièce B-0266, p. 2.

- 1 2. Coût du capital pondéré avant impôt;
- 2 3. Taux effectif moyen des actions privilégiées;
- 3 4. Coût en capital prospectif;
- 4 5. Évolution des résultats projetés de l'activité réglementée;
- 5 6. Établissement du revenu requis projeté;
- 6 7. Calcul de l'ajustement tarifaire global;
- 7 8. Base de tarification mensuelle;
- 8 9. Grilles tarifaires :
  - 9 a. Tableau de fonctionnalisation,
  - 10 b. Calcul des prix de transport.
  - 11 c. Calcul des prix d'équilibrage,
  - 12 d. Répartition tarifaire,
  - 13 e. Grilles actuelles et proposées,
  - 14 f. Comparaison des revenus actuels et proposés,
  - 15 g. Comparaison des taux actuels et proposés (cas types),
  - 16 h. Scénarios de génération des revenus de distribution aux tarifs à débit stable.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception Saint-Hyacinthe

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	64	77 128	0,329	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	64	89 550	0,382	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	4 140	7 378	0,178	Projection des volumes injectés par la ville de Saint-Hyacinthe.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

(1) Applicable sur 366 jours.

(2) D-2011-108.

(3) D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception Saint-Hyacinthe

	(1)	(2)	(3)
	<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
			000 \$
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	(90)
2	Redevances	Partie variable	(7)
3	Taxe sur les services publics		(7)
4	Amortissement		(34)
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	(10)
6	Impôts		(8)
7	Coût de l'équité		(18)
8	<b>Coût de service total</b>		<b>(174)</b>
9	<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10	Coût de service		(174)
11	Revenu tarifaire		(174)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception Coop Agri-énergie Warwick

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	13	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	13	41 450	0,898	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	2 300	4 099	0,178	Projection des volumes injectés par Coop Agri-énergie Warwick.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

(1) Applicable sur 366 jours.

(2) D-2011-108.

(3) D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception Coop Agri-énergie Warwick

	(1)	(2)	(3)
	<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
			000 \$
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	(41)
2	Redevances	Partie variable	(4)
3	Taxe sur les services publics		0
4	Amortissement		0
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	0
6	Impôts		0
7	Coût de l'équité		0
8	<b>Coût de service total</b>		<b>(46)</b>
9	<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10	Coût de service		(46)
11	Revenu tarifaire		(46)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception ADM Agri-Industries Company

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	18	26 499	0,401	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> et du CFR <sup>3</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	18	84 222	1,275	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	3 800	6 772	0,178	Projection des volumes injectés par ADM Agri-Industries Company.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Montérégie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

(1) Applicable sur 366 jours.

(2) D-2011-108.

(3) Le CFR est expliqué dans une pièce du Rapport annuel 2022 (R-4209-2022, B-0063, Énergir-9, Document 8). Un intérêt de 6,11 % est appliqué à ce montant (Énergir-M, Document 1, p. 1, l. 7, c. 6).

(4) D-2022-123 et D-2023-127.



**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception ADM Agri-Industries Company

(1)	(2)	(3)
<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
		<b>000 \$</b>
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	(84)
2 Redevances	Partie variable	(7)
3 Taxe sur les services publics		(4)
4 Amortissement		(16)
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	(6)
6 Impôts		(3)
7 Coût de l'équité		(10)
8 CFR an 1, partie fixe - volet investissement <sup>1</sup>		13
9 <b>Coût de service total</b>		<b>(117)</b>
10 <b>Coût et revenu tarifaire</b>		
11 Coût de service		(117)
12 Revenu tarifaire		(117)

<sup>1</sup> Le CFR est expliqué dans une pièce du Rapport annuel 2022 (R-4209-2022, B-0063, Énergir-9, Document 8). Un intérêt de 6,57 % est appliqué à ce montant (Énergir-M, Document 1, p.1, l. 7, c. 6).

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2013-2024**  
Point de réception CTBM

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	16	58 635	1,027	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	16	133 465	2,338	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	2 100	3 742	0,178	Projection des volumes injectés par le CTBM	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

(1) Applicable sur 366 jours.

(2) D-2011-108.

(3) D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception CTBM

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût 000 \$
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	-133
2 Redevances	Partie variable	-4
3 Taxe sur les services publics		-6
4 Amortissement		-23
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	-9
6 Impôts		-5
7 Coût de l'équité		-16
8 <b>Coût de service total</b>		<b>-196</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
9 Coût de service		-196
10 Revenu tarifaire		-196

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception SEMECS

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	50	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	50	81 844	0,452	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	4 000	7 128	0,178	Projection des volumes injectés par la SEMECS.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Montérégie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

(1) Applicable sur 366 jours.  
(2) D-2011-108.  
(3) D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception SEMECS

	(1)	(2)	(3)
	<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
			<b>000 \$</b>
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	(82)
2	Redevances	Partie variable	(7)
3	Taxe sur les services publics		0
4	Amortissement		0
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	0
6	Impôts		0
7	Coût de l'équité		0
8	<b>Coût de service total</b>		<b>(89)</b>
9	<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10	Coût de service		(89)
11	Revenu tarifaire		(89)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2022-2023**  
Point de réception WAGA (Saint-Étienne-des-Grès)

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	43	0 <sup>3</sup>	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	43	83 651	0,532	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers <sup>4</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	7 756	13 822	0,178	Projection des volumes injectés par WAGA (Saint-Étienne-des-Grès).	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Bécancour peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

(1) Applicable sur 366 jours.

(2) D-2011-108.

(3) Le volet Investissement est à 0 \$ puisque WAGA (Saint-Étienne-des-Grès) a versé une contribution correspondant au montant total d'investissement.

(4) D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2022-2023**  
Point de réception WAGA (Saint-Étienne-des-Grès)

	(1)	(2)	(3)
	<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
			000 \$
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	(84)
2	Redevances	Partie variable	(14)
3	Taxe sur les services publics		0
4	Amortissement		0
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	0
6	Impôts		0
7	Coût de l'équité		0
8	<b>Coût de service total</b>		<b>(97)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>			
9	Coût de service		(97)
10	Revenu tarifaire		(97)